

N° 391  
Novembre  
Décembre  
2015

# infos

## communales

### Baelen - Membach



#### Dossiers

## Baelen et l'accueil des demandeurs d'asile

#### Histoire

- Nereth : un hameau très ancien et très important pour notre commune

#### Nature

- Les petites « bêtes » de nos maisons

#### En bref

- Propreté publique : faites preuve de respect !
- Un distributeur de billets à Baelen
- Recensement des effondrements du sous-sol et des anciennes exploitations souterraines
- Où est la pharmacie de garde ?



En images : le brevet des premiers secours et le trophée des communes sportives





### Rôle de garde des médecins

Le médecin généraliste de garde (week-end et jours fériés) est joignable au numéro unique : **1733**.

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **le week-end du vendredi 19h au lundi 8h et les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h.**

**En semaine, le numéro pour contacter le médecin généraliste de garde est le 087/33.87.00**, toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin.

#### Région Dolhain-Baelen-Welkenraedt

##### Adresses des médecins

<b>Limbourg</b>	
<b>DEGROS Emile</b> .....	087.76.20.81
Rue O. Thimus 33 DOLHAIN	
<b>FOURIR Béatrice</b> .....	087.76.31.21
Rue J. Wansart 11 GOE	
<b>MILET Jean-Pierre</b> .....	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile) .....	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
<b>MILET Séverine</b> .....	087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN	
(domicile) .....	087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN	
<b>STEVENS Anne-Françoise</b> .....	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
<b>TIQUET Marie-Pierre</b> .....	087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN	
<b>TRAN Quang Hiep</b> .....	087.44.58.81
Chemin du Meunier 15 BILSTAIN	
<b>Baelen S/Vesdre</b>	
<b>STAINIER Xavier</b> .....	087.76.39.04
Route d'Eupen 6 BAELEN	
<b>XHAUFLAIRE José</b> .....	087.76.30.81
Rue du Thier 19-21 BAELEN	
<b>Welkenraedt</b>	
<b>ADLJU Arsalan</b> .....	087.44.87.65
Rue des Déportés 3 WELKENRAEDT	
<b>ANCION Thierry</b> .....	087.88.17.17
Avenue des Aubépines 14 WELKENRAEDT	
<b>DEJALLE Joseph</b> .....	087.88.16.05
Rue Nishaye 30 HENRI-CHAPELLE	
<b>ESSER Patrick</b> .....	087.88.28.44
Rue Reine Astrid 34 WELKENRAEDT	
<b>JOSKIN Benoît</b> .....	087.88.17.44
Rue de la Croix 14 WELKENRAEDT	
<b>ORBAN Thierry</b> .....	087.88.32.22
Rue de l'Usine 17 WELKENRAEDT	
<b>PICQUOT Eric</b> .....	087.88.07.43
Rue de l'Eglise 5 WELKENRAEDT	
<b>RÖMER Bernard</b> .....	087.88.23.12
Rue du Centre 2 WELKENRAEDT	
<b>Lontzen</b>	
<b>FRANCK Alain</b> .....	087.88.01.82
Rue de l'Eglise 47/A LONTZEN	

## LE MOT DU BOURGMESTRE

Les terrains se situant entre la rue Emile Schmuck et la RN 61 sont repris au plan de secteur en zone d'habitat à caractère rural. On relève dans cette zone +/- 12 ha de terrains à bâtir. L'urbanisation de cette zone nécessite une approche globale afin de ne pas octroyer de permis d'urbanisation « au coup par coup », sans une vue d'ensemble de l'espace à urbaniser, au risque de commettre des erreurs d'appréciation aux conséquences lourdes notamment en matière de mobilité ou de gestion des eaux usées et de ruissellement.

Afin de pouvoir instruire les futurs permis d'urbanisation de façon cohérente, le conseil communal a désigné un auteur de projet ayant pour mission d'établir un RUE (Règlement urbanistique et environnemental), document d'orientation.

Ce document a été soumis, selon la procédure, à une enquête publique qui a abouti à la rédaction d'une déclaration environnementale soumise à l'approbation du conseil communal le 12 octobre dernier.

Il appartient maintenant au Gouvernement wallon d'approuver le RUE.

Cette zone n'est pas destinée à accueillir 250 maisons comme écrit dans la presse, mais plutôt entre 180 et 245 logements répartis en habitat collectif (immeubles à appartements), habitat groupé (maisons mitoyennes), habitat ouvert (maisons quatre façades). Cet aménagement s'étalera dans le temps et suivant la volonté des propriétaires des terrains de réaliser leur bien.

Il faut aussi rappeler que toutes les demandes seront soumises au collège communal comme toute autre demande de permis d'urbanisation. De plus, le collège sera tenu de faire état, devant le conseil communal, de l'évolution de la mise en œuvre du RUE pour cette zone qui est destinée à l'urbanisation.

Le dernier conseil s'est également prononcé sur la réfection de certaines voiries pour un montant de 85000 euros à charge du budget 2015 ; une somme équivalente sera inscrite aux prochains budgets (2016, 2017 et 2018) pour des travaux du même type.

### L'Hertogenwald fait toujours l'actualité

La partie occidentale de l'Hertogenwald, plus grande forêt domaniale du pays, qui couvre 5679 ha des 8573 ha de la superficie de notre commune, recèle une multitude de richesses pour les amoureux de la nature. Mais elle cache aussi en son cœur une station sismique considérée comme une des plus performantes de Belgique et dont les données sont exploitées par les scientifiques du monde entier. Lors de la réception organisée pour le 40<sup>ème</sup> anniversaire de cette station, un physicien de l'Observatoire royal de Belgique m'a confirmé que le nom de Membach apparaissait dans certaines revues scientifiques internationales...

Fait qui démontre aussi la haute technicité des appareils installés dans cette station, les effets du séisme survenu au Chili à la mi-septembre étaient, certes de façon très ténue, encore observables... à Membach !

Ne quittons pas l'Hertogenwald sans remercier les bénévoles qui, durant le week-end des 17 et 18 octobre, dans le cadre d'un projet du groupe nature de la CLDR, se sont mobilisés pour débroussailler un tronçon de forêt nécessaire à la réalisation d'une promenade reliant Perkiets à l'Arboretum de Mefferscheid. Ce parcours prochainement balisé vous permettra de découvrir douze points d'intérêt qui jalonnent son itinéraire.

Selon l'écrivain Sylvain Tesson « L'odeur de l'humus donne envie de pénétrer la forêt ».

Que la saison automnale agrémentée de couleurs vives vous invite à de belles balades revigorantes dans la forêt et alentours...



Votre Bourgmestre,  
Maurice Fyon



Administration communale de Baelen · rue de la Régence 1 · 4837 BAELEN  
Tél.: 087 76 01 10 · Site internet: www.baelen.be

**Bulletin communal bimestriel**  
Editeur responsable: Maurice FYON, Bourgmestre  
Rédaction et coordination: Maurice FYON

Prochaine édition: janvier-février 2016 distribué vers le 11 janvier 2016

**Date limite de remise des documents: 15 décembre 2015.**  
Envoi de documents par e-mail à « bulletincommunal@baelen.be » en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, **photos en format.jpg à envoyer en pièce jointe.**

**SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BAELEN**  
www.baelen.be

**BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

**Horaire**  
Lundi ..... 8h30 - 12h  
Mardi ..... 8h30 - 12h et 14h - 16h  
Mercredi ..... 8h30 - 12h  
Jeudi ..... 8h30 - 12h et 14h - 16h  
Vendredi ..... 8h30 - 12h  
Samedi ..... 9h - 12h (permanence)  
**(permanence cartes d'ident. électr. uniquement les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois**  
Sur rendez-vous les lundi, mercredi et vendredi après-midi

**BUREAUX FERMÉS**  
L'Administration communale sera fermée le **mercredi 11 novembre** (Armistice), **le vendredi 25 et le samedi 26 décembre** (Noël), **le vendredi 1<sup>er</sup> et le samedi 2 janvier** (Nouvel An).

**ETAT-CIVIL Naissances**

Lionel LEJOLY, rue de l'Invasion, 1/D (02/09)  
William CORMAN, Heggen, 54 (02/09)  
Amélie MATON, route d'Eupen, 105/A (08/09)  
Emma ROSSIUS, route de Dolhain, 37 (18/09)  
Thomas LEKEU, allée des Saules, 38 (23/09)  
Ysaline PIRE, route de Dolhain, 30 (02/10)  
Ruben TIMMERMANN, route de Dolhain, 35 (30/09)  
Eléonore STEYNS, Corbusch, 4 (28/09)  
Elena GROSJEAN, Nereth, 18/B (07/10)

**Mariages**

Charles VAN DAMME, Eghezée et Stéphanie FLAS, route Jean XXIII, 6 (29/08)  
Georges BONNI, chemin de la Craie, 8 et Sophie RADERMECKER, Eupen (12/09)  
Christophe COLLINGS et Charlotte LORQUET, rue du Thier, 48 (12/09)  
Michel BECKERS et Olivia PIRENNE, route d'Eupen, 96 (17/10)  
Edgar BAGUETTE et Marion FRANKE, rue du Thier, 26 (17/10)

**Décès**

Marthe STOELMAN, vve de Prosper Closset, rue du Pensionnat, 7 (21/08)  
Julie GUSTIN, vve de Jean Lemeunier, rue du Pensionnat, 7 (13/09)  
Numa MONSCOUSIN, époux de Liliane Danthine, rue du Pensionnat, 7 (17/09)  
Anna OSSEMANN, vve de Louis Wey, rue du Pensionnat, 7 (27/09)  
Jean-Pierre LANGE, époux de Arlette Gérard, route d'Eupen, 67 (30/09)  
Margot TILLMANS, épouse de August Cormann, rue des Fusillés, 26 (02/10)  
Jacqueline BOTTE, vve de Valéry Joris, Seraing (13/10)  
Nicolas EMPEREUR, époux de Anna Theek, rue Longue, 39 (30/08)  
Marie HODY, vve de Paul Moonen, allée des Saules, 12/A (25/09)  
Jean-Marie MARAITE, époux de Danielle Vilvörder, Place Th. Palm, 26 (19/09)

**PARUTIONS 2016 DU BULLETIN COMMUNAL : planning**

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
janv/fév 2016	<b>15-déc.-15</b>	lundi 11 janvier
mars/avril 2016	<b>15-févr.-16</b>	lundi 7 mars
mai/juin 2016	<b>15-avr.-16</b>	lundi 9 mai
juillet/août 2016	<b>15-juin-16</b>	lundi 11 juillet
sept/oct 2016	<b>15-août-16</b>	lundi 12 septembre
nov/déc 2016	<b>15-oct.-16</b>	lundi 7 novembre

**N.B.** La date de distribution reste indicative et peut varier de quelques jours. La Commune de Baelen ne peut en être tenue responsable.

**Cartes d'identité électroniques belges**

**Du lundi au vendredi suivant l'horaire habituel et uniquement les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedis du mois (de 9 à 12 h).**

**REMERCIEMENTS**

Les époux Ahn-Franssen remercient la famille Royale, l'administration communale et membres du collège communal ainsi que tous les membres de la famille, particulièrement les enfants et petits-enfants, pour les intentions, souhaits et vœux qui leur ont été adressés pour leurs noces de diamant.

*Joseph et Marie-Laure Ahn-Franssen*

**OBJETS TROUVES**

**Renseignements : Administration communale (087/76.01.10)**

Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale. N'hésitez pas à contacter le service population si vous avez perdu quelque chose.

**11 NOVEMBRE 2015 – ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE**

Les représentants des Anciens Combattants de Baelen-Membach vous invitent à participer nombreux aux manifestations qu'ils organisent comme suit :

**11 novembre à Membach**

9h00 : Accueil des Anciens Combattants à la maison communale par M. le Bourgmestre, MM. les Echevins, Mme la Présidente du CPAS ainsi que Mmes et MM. les Conseillers communaux.

Les présidents et délégués des sociétés locales, les enseignants ainsi que les enfants de l'école de Membach seront associés à cette manifestation.

Départ en cortège pour le dépôt de fleurs aux deux monuments, rue des Fusillés, place Th. Palm, ainsi qu'au cimetière de Membach.

**11 novembre à Baelen**

10h30 : Messe fondée par les Anciens Combattants en l'église Saint-Paul. Réception des Anciens Combattants devant l'église. Les présidents et délégués des sociétés locales, les enseignants ainsi que les enfants de l'école de Baelen seront associés à cette manifestation.

Après la messe, dépôt de fleurs aux Monuments aux Morts et départ en cortège à travers le village.

Réception à la cafétéria du Foyer culturel.

Cordiale bienvenue à tous.

Pour la F.N.C. : M. Henri BASTIN, Porte-drapeau  
Par le Collège,  
La Directrice générale,  
C. PLOUMHANS

Le Bourgmestre,  
M. FYON

**Documents de voyage : pensez-y à temps...**

Avant chaque départ à l'étranger, il est conseillé de s'informer sur les documents de voyage exigés, soit auprès de votre bureau de voyage ou sur le site web des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.be> : rubrique « En voyage » / « Documents de voyage ».

**Nous vous rappelons que tout enfant de moins de 12 ans doit être en possession d'une Kids-ID (document d'identité électronique avec photo) ou d'un certificat d'identité en carton avec photo valable, dès qu'il passe la frontière belge et pour les voyages effectués au sein de l'Europe.**

Afin de recevoir la Kids-ID à temps, **la demande doit être introduite auprès de l'administration communale au moins 3 SEMAINES AVANT la date de départ prévue** (ce délai est exigé pour la fabrication et la livraison de la Kids-ID).

**L'enfant doit en outre être présent et accompagné de l'un de ses parents.**

Il faudra également se munir d'une photo d'identité répondant aux mêmes critères que ceux requis pour la confection des autres cartes d'identité électroniques (fond blanc...).

En procédure normale, le coût s'élève à **6,10€**.

**En cas d'introduction d'une demande de Kids-ID ou de passeport de voyage hors délai, il faudra recourir à la procédure d'urgence dont le coût atteint 109,80 ou 174,30 € selon le cas !**

Tous les pays ne reconnaissent pas la Kids-ID comme étant un document d'identité valable : veuillez consulter le tableau du S.P.F. Affaires Etrangères sur le site du Registre National, à l'adresse suivante : <http://www.ibz.rn.fgov.be> : rubrique « Kids-ID » / « Accès à l'étranger ».

**Pour demander une Kids-ID, vous pouvez vous présenter aux bureaux de l'administration durant les heures d'ouverture en semaine, ou lors des permanences cartes d'identité du samedi (le premier et troisième samedi de chaque mois)**



Les permanences organisées à Baelen par la Maison de l'Emploi de Welkenraedt ne seront plus assurées et ce dès le mois de novembre 2015. Nous invitons les utilisateurs à passer par nos services à distance pour effectuer certaines démarches :

Le **0800/93.947**, numéro gratuit du Forem, accessible du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Les services en ligne via le site internet [www.leforem.be](http://www.leforem.be)

Pour toutes autres informations, l'équipe de la Maison de l'Emploi de Welkenraedt, Plombières, Baelen reste à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ainsi que le lundi et mercredi de 13h30 à 16h00.

Les personnes ayant des difficultés à se déplacer ont toujours la possibilité de demander un rendez-vous à Baelen avec un conseiller au 087/69.32.00.

**Maison de l'Emploi de Welkenraedt, Plombières, Baelen**  
Place des Combattants, 21 – 4840 WELKENRAEDT  
087/69.32.00 – [maisondelemploi.welkenraedt@forem.be](mailto:maisondelemploi.welkenraedt@forem.be)



**Agence Locale pour l'Emploi de Baelen (ASBL)**

**Le bureau de l'ALE est ouvert tous les mardis de 9h à 12h.**

Rue de la Régence, 6 – 4837 Baelen  
Tél. 087/76.01.28 - Fax 087/76.01.17  
[ale@baelen.be](mailto:ale@baelen.be)

**AVEZ-VOUS UN VÉLO QUI NE SERT PLUS ?**

Offrez-lui une seconde vie ! Le CPAS de Baelen recherche, pour certains de ses bénéficiaires, des vélos en bon état. Disposer d'un moyen de transport permettrait à certains de se déplacer plus facilement et d'accéder à certains services, indisponibles à Baelen, ou à un travail, inaccessible à pied ou en bus. Si vous avez un vélo à donner, ou si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez contacter Marie Jacquinet, assistante sociale du CPAS de Baelen, au 087/76.01.13.



**Poste de Police de Baelen**

**Tél. : 087/76.66.71**

Heures d'ouverture :  
Lundi, mardi, jeudi : de 9h30 à 11h30  
Mercredi, vendredi : de 15h00 à 17h00  
1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois : de 9h30 à 10h30

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 19h00 le vendredi. (Tél. : 087/343.580.)  
En cas d'urgence, formez le 101



■ **Distribution du bulletin communal**

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les 3 boulangeries de notre commune ainsi qu'à la librairie « Chez tante Jack ».

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

■ **Faire paraître de l'info dans le bulletin communal**

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société Régifo (tél 071/74.01.37) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à « bulletincommunal@baelen.be » un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (0476/40.67.14).

**Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !**

■ **Propreté publique**



Rappelons quelques règles concernant la propreté des rues et des espaces partagés : il est interdit de déposer des déchets dans les espaces publics, qu'il s'agisse d'excréments d'animaux, de déchets ménagers, de résidus de construction, de pneus usés, etc. Par respect pour nos espaces publics, afin de permettre à chacun de profiter agréablement de l'environnement

et des espaces verts, des cimetières et des abords des écoles, nous vous demandons de veiller à éliminer vos déchets via les bonnes filières (les conteneurs de votre domicile, les bulles à verre et à vêtements, le parc à conteneurs, ...), de tenir les chiens en laisse, de veiller à ce qu'ils ne souillent pas l'espace public et de ramasser leurs excréments. Sachez que les dépôts sauvages et autres incivilités seront systématiquement poursuivis, pensez aux autres usagers de l'espace public ! Merci à celles et ceux qui appliquent déjà ces règles et font preuve de respect vis-à-vis de leur voisinage et, plus globalement, de tous les habitants.

■ **Un distributeur de billets à Baelen !**

Vous l'avez peut-être déjà aperçu, sous le préau de l'ancienne cour de l'école... Baelen dispose à présent d'un distributeur de billets, approvisionné par Bpost. Il est en service depuis la fin octobre, pour le plus grand plaisir des habitants du village, qui évitent ainsi les détours vers les communes voisines pour retirer de l'argent. Un nouveau service qui devrait simplifier la vie de nombreuses personnes !



■ **Bien-être animal**

Les animaux, qu'ils soient domestiques, agricoles ou de laboratoire, méritent d'être protégés juridiquement en toute circonstance. C'est pourquoi il existe des règles pour chaque cas de figure. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, c'est la Wallonie qui est compétente en matière de bien-être animal. Afin de prendre toute mesure en vue de protéger les animaux et favoriser leur bien-être, le Gouvernement wallon a déterminé des axes prioritaires en la matière comme :

- renforcer les sanctions en cas de maltraitance
- interdire l'élevage pour la production de fourrure
- encourager la stérilisation des chats
- valoriser le travail des éleveurs
- sensibiliser la population

■ **Que faire si vous êtes témoin de négligence ou de maltraitance animale ?**

Manque d'eau, d'un abri décent ou encore d'entretien... La négligence ou encore la maltraitance d'animaux sont des phénomènes auxquels chacun peut être confronté. Si vous souhaitez témoigner d'un phénomène de maltraitance, vous pouvez déposer une plainte à

l'aide d'un formulaire accessible sur le site : <http://bienetreanimal.wallonie.be>. Vous trouverez également sur ce site de nombreuses informations sur le bien-être animal.



■ **Le saviez-vous ?**

Les animaux domestiques et d'élevage en Wallonie, cela représente :

- 105.000 chevaux
- 404.000 porcins
- 1.213.000 bovins
- 1.400.000 chiens
- 1.900.000 chats
- 5.467.000 poules

133 élevages de chats, 242 élevages de chiens ainsi que 68 refuges sont agréés par la Wallonie.

■ **Recensement des effondrements du sous-sol et des anciennes exploitations souterraines**

Le service géologique de Wallonie entame une collecte d'informations relatives aux exploitations et aux effondrements du sous-sol. L'objectif de cette enquête vise à récolter des informations sur les effondrements passés ou sur des cavités souterraines. Les données récoltées compléteront celles déjà disponibles et permettront de gérer au mieux les risques liés au sous-sol.

Les exploitations souterraines anciennes recherchées sont celles sans traces administratives, datant du début ou du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. Leur présence est révélée par divers indices : puits d'accès ou cheminées d'aération, entrée de galerie, effondrements soudains du sol ou affaissements plus ou moins marqués, etc.

Vous pouvez consulter les données déjà en possession du service géologique de Wallonie en ligne sur le site des Thématiques du sous-sol wallon : <http://carto1.wallonie.be/soussol>. Si vous avez connaissance d'autres informations ou exploitations souterraines, d'effondrements ou affaissements qui ont eu lieu dans la commune, nous vous invitons à compléter le formulaire en ligne sur le site <http://geologie.wallonie.be>. Vos données seront traitées par le Service Public de Wallonie et serviront à compléter la base de données existante.

■ **Où est la pharmacie de garde ?**

Saviez-vous que vous pouvez retrouver en direct toutes les informations sur les pharmacies de garde en Belgique sur le site [www.pharmacie.be](http://www.pharmacie.be) ? Vous y trouverez également de nombreux renseignements et conseils. Le service de garde organisé par

vos pharmaciens garantit un accès continu aux médicaments 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans chaque région du pays. Si vous ne disposez pas d'un accès à internet, la liste des pharmacies de garde est également disponible via le numéro de téléphone 0903-99.000 (1.50€/min.).

■ **Vous êtes incommodé par les répulsifs à ultrasons pour animaux ?**

Les répulsifs à ultrasons sont des haut-parleurs qui émettent des ultrasons ou des sons de haute fréquence dans le but de faire fuir des animaux indésirables (chats, martres, souris, rats, taupes, oiseaux, insectes, etc.). Il en existe de plusieurs types, en fonction de l'animal à éloigner. Dans bien des cas, ces répulsifs peuvent constituer une solution respectueuse des animaux : on évite de la sorte l'utilisation de pesticides, de poisons ou de pièges. Si les ultrasons ne sont pas audibles pour l'homme, une étude réalisée par la KU Leuven a mis en lumière le fait que le signal sonore des répulsifs peut parfois être perçu par certaines personnes : l'audition dépend en effet de l'âge et varie d'un individu à l'autre, tandis que la fréquence de l'appareil peut ne pas être suffisamment élevée pour être inaudible.

Si vous placez un répulsif à ultrasons, suivez bien les recommandations d'installation. Ne mettez jamais votre oreille près de l'appareil pour entendre s'il fonctionne ! Orientez-le vers l'extérieur et pas vers votre maison, le jardin du voisin ou la voie publique. Si vous pouvez vous-même régler la fréquence, vous pouvez sélectionner une fréquence élevée, que vous ne percevrez pas. Si vous êtes incommodé(e) par le répulsif à ultrasons de votre voisin, faites-le lui savoir. Il est possible que lui ne perçoive pas le son de son appareil.



■ **Brevet européen de premiers secours**

Chute, brûlure, coupure, accident... Efficaces et faciles à apprendre, les gestes de premiers secours peuvent sauver une vie ! En avril 2015, la commune de Baelen a proposé à ses citoyens et à son personnel de suivre la formation BEPS délivrée par la Croix-Rouge. Cette formation a pour objectif de rendre chaque citoyen capable d'être le premier acteur dans la chaîne des secours. En 15 heures, réparties sur plusieurs semaines, chacun a pu apprendre les gestes indispensables pour intervenir en cas d'accident :

- Eviter le suraccident et transmettre l'alerte aux services de secours
- Déplacer correctement une victime en cas d'urgence
- Observer l'état des fonctions vitales
- Reconnaître une victime inconsciente, une détresse respiratoire, un arrêt cardio-pulmonaire
- Pratiquer une réanimation, comprendre l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)
- Agir en présence d'une hémorragie abondante et visible, d'une plaie ou brûlure
- Agir en présence d'une victime consciente présentant un malaise cardiaque
- Réagir face à un traumatisme crânien et cervical

A l'issue de la formation, un brevet a été délivré à tous les participants ayant pris part activement à la totalité de la formation. Nous les félicitons pour leur implication citoyenne. Il est probable que d'autres sessions soient organisées dans le futur si la population manifeste son intérêt. Les renseignements seront publiés dans le bulletin communal et sur le site internet communal.

■ **Trophée commune sportive**

Pour la deuxième année consécutive, la commune de Baelen a participé au « Trophée commune sportive » organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles. Après Arlon en 2014, c'est la ville de Mouscron qui nous a accueillis cette année. Une soixantaine de communes étaient inscrites à cette activité. Une délégation de 18 sportifs représentant notre village dans les différentes disciplines proposées s'est donc rendue ce 26 septembre à Mouscron.

Nous pouvons dire que nos représentants se sont particulièrement bien défendus.

Notre meilleur résultat a été une 5<sup>ème</sup> place dans la course de 3 heures en VTT dans laquelle se relayaient Nicolas Portzenheim et Cyril Kerf, Nicolas réussissant le meilleur chrono au tour. Une 6<sup>ème</sup> place a été obtenue en jogging par notre duo mixte constitué par Maureen Krämer et Xavier Wierts. A noter, la très belle 3<sup>ème</sup> place de Maureen, âgée de 17 ans seulement, au classement des dames.

Une 6<sup>ème</sup> place également pour notre duo mixte au tennis de table : Julie Massenaux et Julien Wimmer se sont inclinés en ¼ de finale contre Charleroi, dont les représentants étaient nettement mieux classés qu'eux.

Le mini foot, le tir à l'arc (discipline réservée obligatoirement à l'échevin des sports) et le badminton prenaient respectivement la 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> place dans leurs classements respectifs. L'accent étant mis sur le « fair play » et la bonne humeur, nous ne pouvons que féliciter toute la délégation emmenée par Arnaud Scheen, coordinateur de cette très belle équipe.

Un grand merci à tous et rendez-vous l'année prochaine pour une 3<sup>ème</sup> participation.

**André Pirnay, Échevin des sports**





### CALENDRIER DES TESTS SIRÈNES SEVESO

Les sirènes du réseau civil d'alerte installées dans les zones à risque situées autour des entreprises Seveso ou des centres nucléaires sont testées au début de chaque trimestre (tous les premiers jeudis du premier mois de chaque trimestre).

Il est apparu, lors des tests précédents, que les sirènes étaient également audibles dans les communes voisines ne disposant pas (encore) de sirènes. C'est pourquoi la Direction générale Centre de crise (S.P.F. Intérieur) nous demande de relayer auprès de la population les dates auxquelles auront lieu ces tests.

**En 2016, les sirènes seront actionnées entre 11h45 et 13h15, les**

**Jeudi 7 janvier 2016 • Jeudi 7 avril 2016 • Jeudi 7 juillet 2016 • Jeudi 6 octobre 2016**

Au moment de l'essai, la sirène diffusera un signal d'alarme NBC (nucléaire, biologique, chimique). Il s'agit d'un son modulé strident qui est répété après une brève interruption. Un message parlé «Signal d'essai» sera ensuite diffusé par les haut-parleurs de la sirène.

Des informations concernant le réseau d'alerte de la Sécurité civile sont toujours disponibles sur le site Internet [www.centredecrise.be](http://www.centredecrise.be) sous la rubrique Alerte.

### RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

**Le ramassage des sapins de Noël aura lieu le MERCREDI 13 janvier 2016.**

Nous vous prions de bien vouloir débarrasser votre sapin de toutes ses décorations, guirlandes, pot, etc. et de le déposer, de façon visible, le mardi 12 janvier au soir en bord de route (sans toutefois entraver la circulation).

**!! Attention : tout sapin non repris devra être évacué par vos soins et à vos frais.**

Merci de votre collaboration



### LES PRIMES ÉNERGIE DE LA RÉGION WALLONNE :

<b>Isolation thermique du toit</b>	par le demandeur	R ≥ 4,5 m² K/W	2 €/m² (max. 100 m²)
	par entrepreneur		5 €/m² (max. 100 m²)
<b>Isolation thermique des murs (par entrepreneur)</b>	par intérieur	R ≥ 2 m² K/W	8 €/m² (max. 100 m²)
	par la coulisse	R ≥ 1,5 m² K/W	6 €/m² (max. 100 m²)
	par l'extérieur	R ≥ 3,5 m² K/W	12 €/m² (max. 100 m²)
<b>Isolation thermique du sol (par entrepreneur)</b>	par la cave	R ≥ 3,5 m² K/W	8 €/m² (max. 100 m²)
	par la dalle	R ≥ 2 m² K/W	
<b>Installation de systèmes de chauffage et/ou eau chaude performants (par entrepreneur)</b>	Chaudière gaz naturel condensation		200 €
	Pompe à chaleur pour eau chaude sanitaire		400 €
	Pompe à chaleur chauffage et combiné		800 €
	Chaudière biomasse		800 €
	Chauffe-eau solaire		1.500 €
<b>Réalisation d'un audit énergétique</b>	par un auditeur PAE2		200,00 €

⚠ ces montants sont majorés en fonction des revenus

Catégorie de revenus	Revenu de référence du ménage	Majoration de la prime de base
<b>C1</b>	< 21.900 euros	Prime de base multipliée par 3
<b>C2</b>	21.900,01<<31.100 euros	Prime de base multipliée par 2
<b>C3</b>	31.100,01<<41.100 euros	Prime de base multipliée par 1,5
<b>C4</b>	41.100,01<< 93.000 euros	Prime de base multipliée par 1

**Attention !** Le montant de la prime ne peut en aucun cas dépasser 70 % des factures TVAC.

#### Pour déterminer le revenu de référence :

- Considérez l'ensemble des personnes majeures cohabitant avec vous, à l'exception de vos ascendants et descendants.
- Prenez en compte les revenus globalement imposables relatifs aux revenus de l'avant-dernière année complète précédant la date d'introduction de la demande (Exemple : prenez en compte les revenus globalement imposables perçus en 2013 par toutes ces personnes majeures si vous introduisez votre demande en 2015).
- **Pour l'obtention de la prime, le résultat obtenu doit être inférieur ou égal à 93.000 €.**
- Du montant total de ces revenus, déduisez 5.000 EUR par enfant à charge (enfant pour lequel des allocations familiales ou d'orphelin sont attribuées à un membre du ménage du demandeur) ou par enfant pour lequel un membre du ménage bénéficie de l'hébergement égalitaire, ainsi que pour chaque personne reconnue handicapée par le SPF Sécurité Sociale faisant partie du ménage ainsi considéré.
- Le résultat obtenu est le revenu de référence.

Catégorie de revenus	Revenu de référence du ménage	Majoration de la prime de base
<b>C1</b>	< 21.900 euros	+30%
<b>C2</b>	21.900,01<<31.100 euros	+20%
<b>C3</b>	31.100,01<<41.100 euros	+10%
<b>C4</b>	41.100,01<< 93.000 euros	Aucune

Majoration pour la réalisation de plusieurs travaux Energie simultanément :

Calcul de la prime :  
(Montant de base x 1, 1,5, 2 ou 3) +  
(Montant de base x 0, 0,1, 0,2 ou 0,3) =  
Montant total de la prime

**Attention ! Le montant de la prime est limité à 70 % du montant de la facture.**

#### CRITÈRES

**Pour bénéficier de la prime Energie :**

- vous devez être âgé de 18 ans au moins ou être mineur émancipé ;
- vous devez avoir un droit réel sur le logement (être propriétaire, usufruitier, nu-propriétaire,...) pour lequel vous demandez la prime ;
- votre ménage (à l'exclusion de vos ascendants et descendants) doit bénéficier de revenus imposables globalement inférieurs ou égaux à 93 000 euros ;
- vous devez remplir ou vous engager à remplir au plus tard dans les douze mois prenant cours à la date de liquidation de la prime, une des conditions suivantes :
- occuper le logement à titre de résidence principale et ne pas affecter pendant une durée minimale de cinq ans à un usage professionnel des pièces du logement concernées par la prime
- mettre le logement à la disposition d'une agence immobilière sociale, d'une société de logement de service public, ou de tout autre organisme désigné par le Ministre, par un mandat de gestion pour une durée minimale de six ans
- mettre gratuitement et à titre de résidence principale, la totalité du logement à la disposition d'un parent

ou allié jusqu'au deuxième degré inclusivement pour une durée minimale d'un an

→ vous devez vous engager à accepter les visites de contrôle de l'administration.

#### A quelles conditions doit répondre le logement ?

Votre logement doit :

- être situé en Wallonie ;
- avoir connu une première occupation en tant que logement daté d'au minimum 20 ans à partir de la date de la réception de la demande de prime.

#### Quels types de travaux me donnent droit à une prime et à quelles conditions ?

Vos travaux doivent :

avoir fait l'objet d'un avertissement préalable adressé à l'administration, précisant notamment la nature des travaux envisagés, leur coût estimé, la date présumée de leur réalisation et la date présumée de l'introduction de la demande. Téléchargez le formulaire d'avertissement préalable ou remplissez-le en ligne sur le site <http://energie.wallonie.be> ou procurez-le vous auprès du Département de l'Energie et du Bâtiment durable ou auprès des Guichets Energie Wallonie ;

faire l'objet d'une facture finale datée au plus tôt du 1er avril 2015 ;

figurer dans le tableau ci-dessus et répondre aux critères techniques figurant dans l'AGW.

Procédure à suivre (dans l'ordre indiqué ci-dessous)

**AVERTISSEMENT PREALABLE :** en utilisant le formulaire prévu à cet effet, vous envoyez au Département de l'Energie et du Bâtiment durable un avertissement préalable. Le bénéfice de la majoration de prime

prévue pour la réalisation de plusieurs travaux simultanés ne sera octroyé que si le cumul de plusieurs travaux est mentionné dans l'avertissement préalable.

**REALISATION DES TRAVAUX :** vous réalisez vos travaux (isolation du toit) ou vous les faites réaliser par votre entrepreneur. La date de la facture doit être postérieure à la date de l'accusé de réception de l'avertissement préalable qui vous sera envoyé par l'administration.

**INTRODUCTION DE LA DEMANDE :** vous envoyez votre demande de prime, complétée et signée, au Département de l'Energie et du Bâtiment durable dans les quatre mois de la facture finale (et donc après avoir reçu de l'administration l'accusé de réception de l'avertissement préalable). Si vous souhaitez bénéficier de la majoration liée à la réalisation simultanée de plusieurs travaux Energie, vous devez envoyer simultanément et dans un même pli la demande pour l'ensemble des primes ainsi qu'une annexe pour chacun des travaux effectués et les pièces justificatives (factures, etc.) au Département de l'Energie et du Bâtiment durable, la dernière facture devant être datée de quatre mois au plus.

**Tous les formulaires et toutes autres informations concernant les primes et les travaux économiseurs d'énergie sont disponibles à la commune, service énergie (Mr Roland Fanielle). Vous pouvez contacter Mr Fanielle les semaines paires du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 12h30 à 17h et le vendredi de 8h45 à 13h45.**

**Par email : [roland.fanielle@baelen.be](mailto:roland.fanielle@baelen.be)**

Les formulaires sont également téléchargeables sur le site énergie de la région wallonne : [www.energie.wallonie.be](http://www.energie.wallonie.be)



### Le parc d'activités économiques Eupen – Baelen

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège).

Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

**SPI** • Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11, 4000 LIEGE • Tél. : 04/230.11.11 Fax : 04/230.11.20 [www.spi.be](http://www.spi.be)

## Monoxyde de carbone (CO), un tueur silencieux chez vous.



### Pourquoi le CO est-il aussi dangereux ?

Parce qu'il n'est pas perceptible. Il est incolore, inodore et insipide. Tous les ans dans notre pays, plus de 1000 personnes sont victimes d'une intoxication au CO.

### Comment le CO entre-t-il chez vous ?

Il se forme en cas de mauvaise combustion des combustibles comme le gaz, le mazout, le bois et les pellets, qui sont souvent utilisés pour le chauffage ou l'eau chaude dans une habitation.

Vous utilisez un feu ouvert ou un poêle à charbon ? Vous chauffez votre habitation au gaz ou au mazout ? Vous utilisez un chauffe-eau à gaz ? Dans ce cas, votre habitation présente un réel danger d'intoxication au CO. Il importe donc de prendre les précautions nécessaires.

### Comment éviter une intoxication au CO ?

- Aération : chaque pièce où fonctionne un appareil d'appoint (flamme ouverte), doit être bien aérée.
- Faites toujours installer vos appareils de chauffage et vos chauffe-eau par un installateur agréé.
- Tous les appareils doivent être raccordés à une cheminée ou doivent être équipés d'une évacuation directe vers l'extérieur.
- Plusieurs appareils ne peuvent être raccordés à une même cheminée.
- Faites régulièrement vérifier et nettoyer vos cheminées et vos appareils de chauffage (1 fois par an).
- Ne dormez jamais dans une pièce où fonctionne un chauffe-eau ou un appareil de chauffage mobile au gaz ou au pétrole.
- Dans une salle de bain où il y a un chauffe-bain ou un appareil de chauffage, la loi impose l'installation d'une grille d'au moins 150 cm<sup>2</sup> (ex. 10 cm sur 15 cm) dans la partie inférieure de la porte et en haut du mur.
- Veillez à ce que la cheminée tire bien, car si les gaz de combustion ne peuvent s'échapper, le CO est refoulé dans la pièce.

### Comment reconnaître une intoxication au CO ?

- On est rapidement pris de maux de tête
- On peut avoir des nausées
- On se sent fatigué
- Parfois, on s'évanouit

### Que faire en cas d'intoxication au CO ?

- Votre propre sécurité d'abord !
- Ouvrez d'abord les portes et fenêtres
- Eteignez l'appareil (boiler, appareil de chauffage)
- Si la personne est consciente : faites-la sortir de la pièce et téléphonez au médecin
- Si la personne est inconsciente : appelez le 112 et signalez qu'il pourrait s'agir d'une intoxication au CO
- Si la victime ne respire plus, il faut pratiquer immédiatement la respiration artificielle
- Placez la victime sur le côté dans une position stable (position latérale de sécurité)

### Installez dès aujourd'hui votre détecteur de CO!

Il est préférable d'installer au moins un détecteur de monoxyde de carbone par habitation et ce, dans ou à proximité de la (des) chambre(s) à coucher. Pour une protection supplémentaire, vous pouvez installer un détecteur de CO à une distance de 5 à 6 mètres d'un boiler ou d'un appareil à combustion. Installez des détecteurs de CO également dans la proximité (au moins 3 mètres) d'espaces humides comme la salle de bains, la douche. Dans une maison à deux étages, installez un détecteur de CO à chaque étage. Si vous disposez d'une cave, placez un détecteur en haut de l'escalier qui mène à la cave.

**ATTENTION:** Un détecteur de CO ne remplace JAMAIS les précautions de sécurité que vous devez TOUJOURS suivre afin d'éviter une intoxication au monoxyde de carbone.

## SIGNALEZ VOUS-MÊME LES PANNES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dorénavant, vous pouvez signaler directement une panne d'éclairage public à ORES, l'opérateur du réseau de distribution électrique, via internet. Grâce à un système de cartographie informatisée, ORES accède en temps réel à la situation des points lumineux installés sur notre entité.

Chaque luminaire est identifié au moyen d'une plaquette signalétique qui porte un numéro unique. Ce numéro est composé de 8 chiffres et débute par 602. Pour signaler un luminaire en panne ou un problème d'éclairage public, il suffit de :

1. Relever le numéro d'identification du poteau d'éclairage public défectueux ou à défaut, la rue, le numéro où il se trouve.
2. Vous rendre sur le site internet [www.ores.net](http://www.ores.net), à la rubrique Signaler un lampadaire en panne, compléter les informations et indiquer le numéro d'identification complet ou l'adresse du luminaire en panne.

Si vous le souhaitez, vous avez également la possibilité de demander à être informé de l'état d'avancement du dépannage.

Si vous n'êtes pas connecté à Internet, vous pouvez également contacter le centre d'appels d'ORES au 078/78.78.00 ou l'administration communale, qui signalera la panne. Dans tous les cas, n'oubliez pas de relever le numéro du luminaire en panne.

## COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

**A Baelen et à Membach, le jour de collecte des déchets est le LUNDI :** chaque semaine pour les déchets ménagers, une semaine sur deux pour les PMC et papiers/cartons (à vérifier dans votre calendrier Intradel).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue **le dimanche après 18h ou le lundi avant 6h.**

## DOSSIER BAELEN ET L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Depuis mai 2015, la Belgique connaît une hausse importante des demandes d'asile, au même titre que d'autres pays européens. Actuellement, plus de 20.000 demandeurs d'asile sont accueillis, soit en centres collectifs, soit dans des logements individuels. Afin de répondre à la hausse des arrivées, le gouvernement fédéral a décidé d'augmenter le nombre de places disponibles en ouvrant de nouveaux sites pour accroître sa capacité d'accueil.

**En Belgique, toutes les demandes sont gérées par l'Agence Fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil).**

### Qui sont les demandeurs d'asile ?

Fedasil accueille des familles et des personnes isolées. Les demandeurs d'asile viennent de pays en guerre, principalement d'Irak, de Syrie, d'Afghanistan, ou de Somalie. La moitié des candidats réfugiés sont des personnes en famille (parents et enfants), 38% sont des hommes isolés, 7% des femmes isolées et 5% des mineurs non accompagnés. Au total, un demandeur sur 3 est mineur d'âge.

### Quelle est la procédure ?

Les personnes qui arrivent en Belgique pour y demander l'asile s'enregistrent d'abord à l'Office des Étrangers, puis auprès de Fedasil. On leur désigne alors une place d'accueil, où elles resteront le temps que leur dossier soit examiné et que le statut de réfugié leur soit accordé ou refusé. Couvrant toute la Belgique, le réseau se compose de structures d'accueil collectives (les centres d'accueil) et individuelles (des logements gérés par les CPAS ou d'autres associations).

Le modèle d'accueil en deux étapes prévoit que les demandeurs d'asile séjournent d'abord dans une structure d'accueil collective, puis sont orientés vers un logement individuel. Fedasil accorde une aide matérielle à tous les demandeurs d'asile durant l'examen de leur demande. Il ne s'agit pas d'une aide financière, mais d'un accueil et d'un accompagnement dans une structure d'accueil, qu'elle soit gérée par Fedasil ou confiée à un partenaire.

### Première étape: l'accueil collectif

Les centres d'accueil sont des centres « ouverts », ce qui signifie que les résidents sont libres d'y entrer et d'en sortir. Ils y reçoivent le gîte et le couvert, l'habillement, un accompagnement social, médical, psychologique, une petite allocation journalière ainsi que l'accès à des services tels que l'aide juridique ou l'interprétariat.

### Deuxième étape: l'accueil individuel

Après une certaine période dans une structure communautaire, le demandeur d'asile peut demander de déménager vers un logement individuel. Il se retrouve alors dans une ILA, une habitation équipée des facilités requises afin qu'il puisse lui-même répondre à ses besoins.

Le CPAS ou l'ONG gestionnaire du logement se charge de l'accompagnement nécessaire.

### Les ILA

Une initiative locale d'accueil (ILA) est un hébergement organisé par un CPAS ou une ONG, en partenariat avec Fedasil. Cet hébergement est uniquement destiné aux demandeurs d'asile qui attendent que leur statut soit reconnu. La plupart du temps, une ILA est un logement privé, meublé, doté des équipements indispensables. Les frais de fonctionnement (loyer, électricité, nourriture, frais médicaux,...) sont à charge du CPAS qui reçoit pour cela des subsides de Fedasil.

### A Baelen

Le CPAS de Baelen, comme 457 autres CPAS du pays, accueille les demandeurs d'asile dans ses ILA. Baelen compte 3 logements de ce type, soit une capacité d'accueil de 8 personnes. Le CPAS assure l'accompagnement social et médical de ces résidents : il s'agit d'accompagner, de trouver des solutions durables et d'aider la personne concernée à s'insérer dans la société : trouver ses repères, s'inscrire à l'école, obtenir un permis de travail, acquérir un abonnement scolaire... La prise en charge des demandeurs d'asile à Baelen requiert les services d'une personne à mi-temps.

Le système d'ILA, à Baelen, est en place depuis 2002. De nombreuses familles d'origines diverses y ont déjà séjourné. Ce sont des lieux d'hébergement temporaires : une fois le statut de réfugié accordé, les personnes devront quitter l'ILA et entamer des démarches pour trouver un nouveau logement, du travail, etc. A ce stade de leur parcours, la recherche de logement est souvent difficile ; il faut en effet quitter l'ILA endéans les 2 mois, surmonter les difficultés de la langue, des loyers élevés ou des propriétaires refusant les bénéficiaires du CPAS.

Les nouveaux réfugiés devront également suivre le parcours d'intégration, mis en place en Wallonie pour aider les étrangers à s'insérer dans la société belge.

### Combien ça coûte ?

Pendant la période d'attente de décision, les frais sont assurés par le gouvernement fédéral (Fedasil), qui accorde aux CPAS un budget de

37.77 € par jour et par place adulte occupée et 20.78 € par place mineur accompagné occupée. Ensuite, une fois le statut de réfugié accordé, la personne bénéficiera d'une allocation du CPAS en attendant d'avoir trouvé un emploi. En effet, au même titre que les citoyens belges, les réfugiés sont encouragés à entrer sur le marché du travail. S'ils participent à l'économie du pays en travaillant et en cotisant à la sécurité sociale, ils bénéficieront des mêmes droits sociaux aux mêmes conditions que les autres travailleurs. (Source : « En marche » du 17 septembre 2015).

### Pourquoi l'existence d'un tel encadrement ?

La plupart des demandeurs d'asile ont quitté précipitamment leur pays. Ils n'ont pas forcément choisi la Belgique comme pays d'arrivée, ne parlent pas le français, ne connaissent pas les procédures administratives. Il est donc essentiel de les accompagner dans leurs démarches (contacts avec l'Office des Étrangers, les avocats, ...), d'assurer une réponse humaine à leurs demandes. Il faut aussi vérifier que le demandeur d'asile comprend chaque étape de sa procédure et prend ses décisions en connaissance de cause, s'assurer de son suivi médical, l'aider à trouver des repères et à s'insérer en Belgique.

### Fin de l'accueil

Le droit à l'accueil prend fin lorsque la procédure de demande d'asile est terminée et que les éventuelles procédures de recours sont épuisées. Suite à une décision positive, le réfugié (ou le bénéficiaire de la protection subsidiaire) reçoit un permis de séjour et peut partir à la recherche de son propre logement. Il commence alors une nouvelle vie, parfois avec l'aide d'un CPAS.

Suite à une décision négative, la personne reçoit un ordre de quitter le territoire. Depuis 2012, afin de favoriser le retour volontaire plutôt que le retour forcé, les étrangers qui ont reçu un ordre de quitter le territoire sont accueillis dans les centres Fedasil avant leur départ.

Source : fedasil.be



# Nereth

## Un hameau très ancien et très important pour notre commune

Jadis le nom du hameau de Nereth s'identifiait également sous d'anciennes dénominations : Nederode, Nederoot, mais aussi Ruynschenberg ou Rauschenberg.

Au IV<sup>e</sup> siècle, ce coin de terre était occupé par des gallo-romains qui pratiquaient l'élevage et l'agriculture sur un site qui comptait, déjà avant leur arrivée, de nombreux bas-fourneaux, indices majeurs d'une exploitation sidérurgique importante<sup>1</sup>.

En 1469, le receveur des domaines du duché de Limbourg, Jan de Hertoghe d'Oosterhout, dresse le relevé des feux des localités sur lesquelles le duc de Bourgogne Charles le Téméraire prétend à la souveraineté suite au sac de Liège en 1469 et à l'annexion de la Principauté.

Pour l'actuelle commune de Baelen, la répartition des feux par hameau s'établissait comme suit : *Mynbach 51, Baelen 21, Meyserynen 6, Roenschen 4, Heggen 22, Muyschem (Meuschemen) 3, Hockelbach sous Baelen 2, Neret 25, Overoth 17*, soit au total 151 feux.

Par feu, les historiens désignent les habitations où vivent généralement 3 à 4 habitants par foyer. Dès lors, la commune actuelle aurait donc compté 450 à 600 habitants et Nereth 75 à 100 en 1469. Baelen compte 3163 habitants en 1988 et 4.359 habitants au 31 août 2015 !

Au XIV<sup>e</sup> siècle, Nereth et sa seigneurie foncière étaient en possession d'Arnold de Nederode (Nereth). On y découvre encore aujourd'hui le château ferme où se tenaient les réunions des échevins de la Cour de Justice locale. La porte d'entrée du logis est surmontée d'un linteau millésimé 1722, ainsi que des initiales J R (Jan Roderburg).

Parmi les nombreuses familles devenues successivement propriétaires du bien, citons notamment les de Reymersbeke, d'Eynatten, de Gulpen, Hannot, de Reul, de Looz, Lindenlauf et ensuite la famille Hoen depuis 1835 jusqu'aujourd'hui.

Il est amusant de noter aussi qu'en 1786, 16 chefs de familles propriétaires à Nereth déposent un acte devant le notaire Cormans de Baelen afin de constater qu'il conviendrait d'ériger une église catholique dans le hameau. L'église de Baelen se trouvant à 1/2 h de marche et à une heure de Gemereth. Ils s'engagent à intervenir dans les frais de construction. Une semaine plus tard les habitants d'Overoth font de même. On comprend aisément que les deux projets ne se soient pas réalisés !

Voilà quelques informations intéressantes pour un joli coin de notre commune.

André Hauglustaine, Camille Meessen

1. A ce sujet, nous renvoyons bien volontiers le lecteur au compte-rendu, bien complet, de l'exposition *Des «Barbares» dans l'empire romain*, rédigé par Anne-Christine Roemers, paru en p. 10 à 12 des Infos communales, n° 389, de juillet-août 2015.

### Bibliographie :

- Guy Poswick, *La maison seigneuriale de Nereth*, dans *Les délices du duché de Limbourg*, 1951, p. 45-50. Publications des Archives Vervétoises, t. IV.
- *Mémoire de Baelen-Membach*, t. II 1995, A. Hauglustaine, M.Klinkenberg, C.Meessen.
- Firmin Pauquet, *Les revenus du duc de Limbourg dans le ban de Baelen à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle*, dans *Bailus 888-1988*, p. 155-175. Edition L.A.C. 1988.



Nereth. Carte postale non datée.



L'ancienne pompe publique, disparue aujourd'hui



Le château ferme de Nereth. (Illustration extraite d'un calendrier du LAC)

# Les petites « bêtes » de nos maisons

Lorsque l'on avance dans la saison, plusieurs espèces de petites « bêtes » se rapprochent de nos maisons pour y trouver refuge, espérant ainsi trouver le bon endroit pour passer la période plus froide. C'est le cas notamment de certaines araignées comme les tégénaires ou des insectes comme les tipules. D'autres passent presque toute l'année dans nos habitations, y trouvant le gîte qui leur convient, comme le cloporte des caves ou les poissons d'argent.



La tégénaire est une araignée de couleur sombre que l'on rencontre fréquemment dans les lieux humides de nos maisons (salle de bains, buanderie, cave...). Elle tisse une toile en entonnoir, souvent dans les crevasses des murs autour des fenêtres (d'où son nom d'araignée des fenêtres). Sa nourriture principale est composée de

puçerons, mouches et papillons. Sa taille varie jusqu'à 18 millimètres mais on l'imagine toujours plus grande à cause de ses pattes qui sont assez longues. A la période des amours, le mâle approche une toile et la fait vibrer avec une patte pour signaler qu'il n'est pas une proie. Si la femelle sort de l'entonnoir, le mâle doit fuir car il risque d'être dévoré. Si elle ne se montre pas, il pourra entrer dans l'entonnoir de la toile pour rejoindre la femelle dans sa cachette et s'accoupler.

Petit truc : pour savoir si une toile est occupée, prendre un diapason et le faire résonner en touchant légèrement le bord de la toile. Si celle-ci est occupée, vous ne tarderez pas à voir l'araignée se précipiter sur le diapason car celui-ci produit les mêmes ultrasons qu'un insecte qui se prend dans la toile.



La tipule, autrement appelée « cousin », ressemble à un énorme moustique. Elle fait partie des diptères (2 ailes), au même titre que la mouche. Elle est active en soirée. Ses accouplements sont pressés et répétés car ces insectes ont une durée de vie très brève. Faute de temps, certains ne se nourrissent même pas. Ces insectes ont mis sur pied un

moyen de défense original : les pattes sont dotées d'une zone de rupture, si bien que lorsque l'insecte est retenu par une patte, celle-ci se brise et il s'envole comme si de rien n'était. La tipule possède 6 pattes qui, une fois arrachées, n'ont pas la faculté de repousser. On peut reconnaître aisément le mâle de la femelle en regardant l'extrémité de l'abdomen : si celui-ci se termine en oviscapte, autrement dit en « pointe », on a affaire à une femelle. Si par contre l'abdomen se termine par un gonflement, on a affaire à un mâle.



Le cloporte est ce petit animal que tout le monde connaît sous le nom de cochon de montagne mais on l'appelle aussi aselle des murs ou encore porcelio. Il fait partie de la grande famille des crustacés, au même titre que la crevette et le crabe. Il est assez sensible à la dessiccation, c'est pour cette raison qu'il est plutôt actif la nuit. Ce petit crustacé possède 7 paires de pattes (péréipodes : nom que l'on donne aux pattes thoracique des crustacés). Pour éviter la dessiccation, la croissance des jeunes est un peu particulière. Tout d'abord, la femelle pond ses œufs dans une poche incubatrice. Là, les œufs éclosent et les jeunes restent dans cette poche remplie de liquide pendant 44 jours. A la sortie de la poche, les jeunes sont blanchâtres ; ce n'est qu'après quelques jours dehors que viendra leur coloration. A ce moment, ils ne possèdent que 6 paires de pattes, la septième arrivera à la première mue, 24 heures après la sortie de la poche. Deux mues suivront ensuite, à une semaine d'intervalle. Après cela, les mues s'espaceront toutes les deux semaines jusqu'à 20 semaines. D'autres mues suivront encore, mais de manière beaucoup plus irrégulière. Toutes les mues se passent en 2 temps : la partie arrière de la carapace se fend et tombe, puis la partie avant fera de même après quelques jours. Tout ce processus lui permet d'éviter le dessèchement car s'il reste quelques heures dans la maison sans trouver d'endroit humide, on le retrouve sur le dos, complètement desséché. Ce petit animal est important car il s'agit d'un véritable nettoyeur de la nature qui mange des mousses, feuilles, écorces, champignons ou encore cadavres d'animaux. Devant un prédateur, il n'hésite pas à faire le mort : il se laisse tomber et se roule comme le hérisson, ce qui n'empêche pas ses prédateurs comme les araignées, crapauds, salamandres, oiseaux, musaraignes ou renards de le dévorer.



On pourrait encore agrandir la liste de bon nombre d'espèces, mais je terminerai par un petit insecte que certains connaissent un peu moins : le poisson d'argent. Il n'a rien d'un poisson, à part son nom, mais peut-être est-ce dû à sa façon rapide de se déplacer ? Ce petit animal autrement appelé lépisme de 1 à 1.5 cm de long vit également dans les endroits humides de nos

maisons comme nos caves, cuisines, salles de bains et buanderies. On peut le reconnaître aisément grâce à sa forme effilée et sa couleur argentée. Son abdomen se termine par 3 sortes de queues que l'on appelle cerques. Il se nourrit des débris de nourriture microscopiques qui jonchent le sol. Il affectionne également le papier de vieux livres. Il craint la lumière du jour et c'est pour cette raison que vous le rencontrerez plutôt la nuit. Son espérance de vie est de 2 à 3 ans.

Desart Christian, guide nature



## Merci à tous les volontaires de « La Montagne du Dragon » !

**Un ENORME MERCI** aux mouvements de jeunesse et à tous les volontaires qui ont répondu « présent » lors du **chantier nature de Mefferscheid** le week-end des 17 et 18 octobre 2015 !

Ce débroussaillage, soutenu par Sentiers.be et la Fondation Rurale de Wallonie, est destiné à compléter la nouvelle promenade pédestre communale, baptisée « **La Montagne du Dragon** », qui reliera Perkiets à l'arboretum de Mefferscheid et son célèbre dragon.

Le bulletin communal de janvier 2016 vous fournira tous les détails sur cette promenade et sur le plein succès de cette **belle action en faveur de la nature et des liaisons douces**.

En attendant, nous vous invitons déjà à aller voir ou revoir l'arboretum artistique et « Le Chemin du Dragon » jalonné de sculptures des artistes Eric Hagelstein (créateur du dragon), Benoît Pelzer et Francis Polrot. Laissez-vous imprégner... Vous ne serez pas déçus.

Pour le groupe nature de la CLDR,

**Nadine ROBERT**



**BAELEN** : La Bibliothèque se situe rue de la Régence (rampe à droite de l'Administration communale - ancienne école maternelle).

Tél. 087/76.01.23

**MEMBACH** : Le Dépôt se situe dans l'ancienne Administration communale, le local à droite en entrant. Tél. 087/74.24.58

**La bibliothèque est ouverte :**

**BAELEN**

Lundi ..... de 13h30 à 16h30

Mardi ..... de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

Mercredi ..... de 13h30 à 18h30

Samedi ..... de 09h30 à 13h30

**MEMBACH**

Vendredi ..... de 13h30 à 15h30,

**VACANCES SCOLAIRES**

Mercredi ..... de 13h30 à 18h30

Samedi ..... de 09h30 à 13h30

**Ouvert uniquement le mercredi en juillet**

**Le prêt s'élève à :**

(durée du prêt = 1 mois, renouvelable jusqu'à 3 mois)

- 10 centimes pour les bandes dessinées

- 20 centimes pour les livres adultes

- 1 euro pour les jeux.

**Ses collections comptent 19.198 ouvrages** (livres, jeux, périodiques, multimedia). Vous pouvez emprunter le nombre de livres que vous désirez. La bibliothèque peut vous procurer les livres dont elle ne dispose pas en deans une semaine. La bibliothèque possède de nombreuses lectures scolaires en plusieurs exemplaires et elle peut vous en obtenir d'autres par le système du prêt inter-bibliothèques.

**Elle est informatisée, ce qui permet de vous dire en quelques secondes, si elle possède le livre que vous demandez.** A distance, grâce à l'adresse bibliotheque@baelen.be, vous pouvez réserver vos livres ou communiquer d'autres demandes directement à la bibliothèque.

La bibliothèque possède beaucoup de bandes dessinées, de romans pour adultes, pour ado et pour enfants, des documentaires, des revues et des jeux. Sie hat jetzt Bücher in Deutscher Sprache für Erwachsene, Jugendliche und Kinder.

Vous pouvez retrouver toutes les nouveautés dans les extraits du catalogue des collections de la bibliothèque qui sont régulièrement publiés sur le site internet de la commune de Baelen : [www.baelen.be](http://www.baelen.be), rubrique Ma Commune, Autres Services, Bibliothèque.

## AGENDA

Date	Détails	Lieu	Horaire	organisateur + infos
11/11/2015	Anniversaire de l'Armistice	Membach	9h	Voir article
11/11/2015	Anniversaire de l'Armistice	Baelen	10h30	Voir article
14/11/2015	Concert annuel Société Royale "Les Fanfares" + Olivier Maricoux, magicien	Baelen, Foyer Culturel	20h	Société Royale "Les Fanfares", voir article
19/11/2015	Conférence: dangers et addictions d'internet	Salle du Conseil Baelen	20h	L.A.C., voir article
21/11/2015	Raeren: Conserverie et Moutarderie belge + distillerie Radermacher	Dép. devant la maison communale de Baelen	9h	L.A.C., voir article
28/11/2015	Séance découverte marche nordique	Baelen, parc communal	16h	Fagnarde Evasion, voir article
29/11/2015	Concert de l'Avent	Eglise de Membach	17h	Chorale St Jean Baptiste, voir article
04/12/2015	Cortège aux lampions	Membach	18h	Comité Saint Nicolas Membach
06/12/2015	Balade: Blegny au profit de CAP48	Dép. devant la maison communale de Baelen	13h30	Voir article
06/12/2015	Rencontre avec Saint Nicolas + clown	Baelen, Foyer Culturel	14h	Comité Saint Nicolas Baelen
06/12/2015	Visite de Saint Nicolas + animation	Membach, salle St. Jean	14h30	Comité Saint Nicolas Membach
19/12/2015	Concert de Noël	Eglise de Baelen	19h30	Royale Chorale St. Grégoire, voir annonce
31/12/2015	Réveillon Nouvel An	Baelen, Foyer Culturel	19h	Voir annonce
03/01/2016	Balade: Halleur	Dép. devant la maison communale de Baelen	13h30	Voir article
<b>13/01/2016</b>	<b>Ramassage des sapins de Noël</b>			
29/01/2016	Amicale annuelle ACRF	Réfectoire école communale Baelen	18h30	ACRF Baelen, voir article





Avis aux personnes et organisateurs de

**BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air**

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de

**REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR (bals, méga-soirées, autres festivités)**

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité. Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune [www.baelen.be](http://www.baelen.be) Rubrique Vie administrative - Documents en ligne - Chargement de documents : « Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos », ainsi que « les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative » à respecter.

**La Société Royale « Les Fanfares » de Baelen a le grand plaisir de vous inviter à son concert annuel qui aura lieu en la salle du Centre Culturel et Sportif de Baelen le samedi 14 novembre 2015 à 20h00**

**PROGRAMME**

\*\*\***Première partie : Société Royale « Les Fanfares » de Baelen**

- sous la direction de Monsieur Alexandre ANTOINE
- 1) Music for a Princely Birth Alain CREPIN
  - 2) Dances with Wolves Arrgt. : Jay BOCOOK
  - 3) Don Fernando Erwin SWIMBERGHE
  - (Morceau offert par Félix PENNISI)
  - 4) Great Classics Walter KALISCHNIG
  - 5) The Show must go on QUEEN, Arrgt : Larry FOSTER
  - 6) Beauty and the Beast Menken/Ashman, Arrgt : Willy HAUTVAST
  - 7) Lokum Suzanne WELTERS
  - (Morceau offert par Félix PENNISI)
  - 8) Choral and Rock Out Ted HUGGENS
  - 9) Tales of a Distant Star Naoya WADA

\*\*\***Deuxième partie : Le Magicien Illusionniste Olivier MARICOUX**

Illusionniste de renommée internationale, il vous fera passer un moment inoubliable !  
Nous espérons vous rencontrer nombreux et vous souhaitons dès à présent une agréable soirée !  
**Entrée : 6,00 Euros**

**Olivier MARICOUX, magicien illusionniste de renommée internationale.**

Si vous pensez que les spectacles de magie sont réservés aux enfants, l'illusionniste Olivier MARICOUX risque bien de vous faire changer d'avis : ses manipulations sur fond musical vous enchanteront.

Par contre, gardez votre âme d'enfant pour rire de bon cœur lorsqu'il piégera l'un ou l'autre d'entre nous !

C'est à l'âge de 11 ans qu'Olivier MARICOUX fit ses premiers pas dans le domaine de la magie.

Il gravit peu à peu tous les échelons et connut des expériences aussi diverses qu'enrichissantes au contact de nombreuses personnalités du monde du spectacle, partageant la scène avec José Garcimore, Sttella (Jean-Luc Fonck), les Gauff'au Suc, la Bande à Basile, Jean Vallée, Marc Herman, les Frères Taloche, François Pirette et bien d'autres...

Il passa également à la télévision dans l'émission de divertissement « Belgium's Got Talent » présentée par Julie Taton et Jean-Michel Zecca, ainsi que dans « Y en aura pour tout le monde » (RTL-TV) avec comme partenaire Jean-Michel Saive.

Il participa encore à divers concours internationaux de magie dans plusieurs pays d'Europe, ainsi qu'au Championnat du Monde de la Magie en Allemagne.

Olivier MARICOUX est donc loin d'être un débutant. Si vous voulez l'applaudir et passer une soirée d'enchantement, rendez-vous le **samedi 14 novembre** prochain au **Centre Culturel de Baelen, dès 20h00**, à l'occasion du concert annuel de la Société Royale « Les Fanfares » de Baelen. **Vous serez les bienvenus !**

**INVITATION CORDIALE A TOUTES ET A TOUS**

Bientôt, saint Nicolas rendra à nouveau visite à tous les enfants de Membach. Il vous donne rendez-vous le **vendredi 4 décembre à 18h** pour le traditionnel **CORTEGE AUX LAMPIONS** à travers les rues du village (rassemblement à 17h30 chez Pirenne, rue de la Station). Une distribution de sachets est également prévue à la **salle St-Jean le dimanche 6 décembre** à partir de **14h30** pour les enfants du village (jusqu'à 12 ans accomplis). Animation pour les enfants en attendant la **venue du Grand Saint**. Comme chaque année, nous comptons sur votre générosité lors de la collecte annuelle pour la réussite de cette fête enfantine !

**Le Comité de Saint-Nicolas MEMBACH**

**HERZLICHE EINLADUNG AN ALLE**

Wie in jedem Jahr, wird der Nikolaus bald wieder alle Membacher Kinder besuchen. Er erwartet euch am **Freitag 4. Dezember um 18 Uhr** zum traditionellen **Umzug durch** die Straßen von Membach, die die Kinder mit ihren Laternen erleuchten werden. (Treffpunkt ab 17:30 Uhr bei der Familie Pirenne, rue de la Station).

Am **Sonntag 6. Dezember** trifft der Nikolaus im **Saal St Jean** wieder ein, wo er allen Kindern des Dorfes (bis Vollendung des 12. Lebensjahres) eine Tüte überreichen wird. Sie werden alle herzlich eingeladen ab **14Uhr30**. Animation für Kinder.

Wir rechnen auf Ihre Spendenbereitschaft bei der Umschlagkollekte und danken Ihnen bereits im Voraus für Ihren Beitrag zum Gelingen dieses Kinderfestes!  
**Das Nikolauskomitee MEMBACH**



**Le dimanche 6 décembre 2015,**

dès 14h, aura lieu au centre culturel la traditionnelle rencontre avec le Grand Saint organisée par le comité de la Saint-Nicolas de Baelen. Le clown «Nanar» présentera son spectacle qui sera suivi d'une distribution de friandises.

Comme chaque année, les tickets seront vendus au prix de 2.50€ à la boulangerie St Paul et à la boulangerie Radermecker.

En espérant vous y retrouver nombreux....

Le Comité de la Saint-Nicolas de Baelen  
Stéphanie Crutzen, Chantal Dodémont, Carine Vandeberg, Sylvie Mullenders et Marie-Paule Goblet

**Pour tout renseignement : 0497/69.44.01**



**Le club de Volley Ball JBM VBC Baelen**

vous propose son calendrier des rencontres à domicile pour les mois de novembre, décembre 2015 et janvier 2016.

Nous vous rappelons que l'entrée de la salle (Foyer Culturel et Sportif, rue de la Régence 1) est gratuite et la cafétéria est accessible à tous.

La rencontre réserve a lieu 1h15 avant l'heure indiquée pour les équipes P1, P2 et P4. Pour les pupilles, les activités ont lieu 1h avant l'heure mentionnée.

- DIMANCHE 15.11.2015:**  
Pupilles - Waremme à 10h30  
P4 Dames - Athénée Welkenraedt à 18h15
- VENDREDI 20.11.2015:**  
P1 Messieurs - Grand Rechain à 21h15
- SAMEDI 21.11.2015 :**  
P4 Dames - St Jo Welkenraedt à 18h15
- VENDREDI 27.11.2015 :**  
P1 Messieurs - Dison Pepinster à 21h15
- DIMANCHE 29.11.2015 :** Pupilles - Hannut à 10h30
- VENDREDI 04.12.2015:** P2 Dames - Loncin à 21h15
- VENDREDI 18.12.2015:**  
P2 Dames - Athénée Verviers 2 à 21h15
- SAMEDI 19.12.2015:** P4 Dames - Limbourg à 18h15
- VENDREDI 08.01.2016 :**  
P1 Messieurs - Sporta EK à 21h15
- SAMEDI 09.01.2016 :** P4 Dames - Aubel 4 à 18h15
- VENDREDI 15.01.2016 :** P2 Dames - Stavelot 3 à 21h15
- SAMEDI 16.01.2016 :** P4 Dames - Malmedy à 18h15
- VENDREDI 29.01.2016 :**  
P1 Messieurs - Mortroux 3 à 21h15

N'hésitez pas à consulter notre site internet, [www.jbmvc.be](http://www.jbmvc.be), où vous retrouverez toutes les informations sur les matchs et sur notre club en général.

**Venez nombreux nous applaudir et nous soutenir !**

**La seconde édition du Rhythmic Sports Day à Baelen**

Ce 10 octobre, Baelen a de nouveau eu sa journée sportive !!

Le Rhythmic Sport Day a connu le succès cette année encore !

Beaucoup de sportifs se sont retrouvés au foyer culturel pour participer aux divers cours.

On pouvait s'initier :

- au kick power training : présenté par 4 entraîneurs diplômés
- à la zumba : présenté par 2 entraîneurs diplômés
- au tai chi : présenté par un entraîneur diplômé

Tous les cours ont connu beaucoup d'enthousiasme et de participation. Une telle journée sportive permet d'avoir un autre regard sur un même sport, car chaque instructeur personnalise son cours, par son choix de musique, des techniques et de chorégraphie. Les sportifs ont montré leur soutien aux instructeurs par leur vive participation à tous les cours. Grace à l'enthousiasme de tous, cette journée restera inoubliable.

Le comité organisateur remercie tous les bénévoles qui se sont investis dans la réalisation de cet événement, ainsi que toutes les personnes qui sont venues les soutenir par leur présence.

Le comité organisateur souhaite également remercier toutes les sociétés sponsors, lesquelles ont permis la réalisation de cet événement :

- 9 Restaurant à Baelen ;
- Assurances Creutz à Baelen ;
- Assurances Fabrice Pirard à Membach ;
- Automobile Johnen à Eupen ;
- Becker Cycles à Limbourg ;
- Brasserie Le Fourquet à Thimister ;
- Bunter Shop à Eupen ;
- Boucherie Leflot à Baelen ;
- Boulangerie Radermecker à Baelen ;
- Coiffure Essentiel à Baelen ;
- Coiffure Hennen à Eupen ;
- Coiffure Ma Création à Baelen ;
- Constructions Métalliques RESPA à Baelen ;
- Corman Matelas à Eupen ;
- Dobbelstein Insurance & Bank ;
- Electricité Générale Kistemann à Baelen ;
- Eulogic Informatics à Eupen ;
- Fédération Francophone de Kick Power Training à Liège ;
- Foyers à Pellets/ Bois Bernard Meessen à Welkenraedt ;
- Fromagerie Le Brie et la Mie à Baelen ;
- Garage Dedericks à Baelen ;
- Garage Ed. Rohen à Henri-Chapelle ;
- Garage Koonen à Eupen ;
- Grill Eupen à Eupen ;
- KBC Bank Eupen Ville base à Eupen ;
- La Couronne à Henri-Chapelle ;
- Lance Bois à Eupen ;
- Maison Duysens à Welkenraedt ;
- Menuiserie Decker-Nols à Baelen ;
- Mesopotamia à Eupen ;
- Optik Caroline Pankert ;
- Peinture - Décoration Scholl à Eupen ;
- Province de Liège ;
- Reifenservice Benoit à La Calamine ;
- Terrassement J.Havet à Baelen ;
- Toitures Franz Claassens à Baelen ;
- Versicherungen Arens à Eupen ;
- Versicherungen Fiba à Eupen ;
- Volets Stump & fils sa à Membach ;

**Un grand merci à vous tous,**

Le comité organisateur du Kai Ki Kick Power Training Baelen.

Vous souhaitez vous mettre ou remettre en forme ?

Le Kai Ki Kick Power Training vous invite à une heure d'initiation gratuite.

Les entraînements ont lieu le mardi et le jeudi de 19h00 à 20h00 au Foyer culturel, rue de la Régence 1 à Baelen.

Personne de contact : Walter au 0486 15 56 73







**INVITATION**

Chères Amies,  
Si vous avez envie de passer une soirée agréable

Venez vous joindre à nous pour notre  
**AMICALE ANNUELLE**

Qui aura lieu le vendredi 29 janvier 2016 à 18 H 30 au réfectoire de l'école.

Nous partagerons un repas simple dans l'amitié et la bonne humeur.

Nous poursuivrons la soirée avec des jeux et des chants.

Nous espérons vous voir nombreuses à cette soirée.

*L'équipe de l'A.C.R.F de Baelen.*

**Recherche** personne de confiance pour réchauffer le repas du soir à une personne âgée habitant sur le Thier, 3 à 4 fois par semaine. Tél. : 0498/42.56.43

**Concert de Noël**  
en l'église de Baelen

Royale Chorale St. Grégoire  
de Baelen

Kgl. Rechter Männerquartett

Klarinettenchor des Kgl.  
Harmonieorchesters Eupen

**19/12/2015**  
19h30'

Entrée Libre  
Vin chaud et autres boissons  
Org.: Royale Chorale St. Grégoire



**10 ANS DE NOUVEL AN**

10, 9, 8, 7...BONNE ANNÉE !!! Le décompte est lancé... Les préparatifs commencent... Ce réveillon 2015-2016 sera la dixième édition de la traditionnelle Saint-Sylvestre à Baelen...

Une fête qui a, dès le début, trouvé son public : les familles ! Un maître mot qui nous a guidés au fil des ans pour permettre à tous de passer ce cap plus unis que jamais...

Ainsi, chaque table garde son espace du repas jusqu'à la fin de soirée, afin de se retrouver en famille, entre amis, collègues, jeunes et vieux pouvant occuper «leur» espace comme ils le souhaitent. L'intimité et le confort... à 2 pas de la folle ambiance du nouvel an ! Aussi, à minuit, les bulles circulent, chacun prenant sa bouteille, façon coupe du monde ou plutôt grand prix (ce qui a valu quelques chemises arrosées) ou simplement au verre en tête à tête, les amoureux se lançant des regards pleins de tendresse... Mais trêve de minauderies ! La chenille ! La chenille ! Et pour les petits, pour leurs yeux ébahis, un mini feu d'artifice illuminera le ciel et leurs souvenirs !

En bref, une belle aventure qui dure, dans le respect et le plaisir... Ne tardez pas à réserver ! Cette année, plus que jamais, les places seront limitées pour faire de cette soirée LA soirée de l'année !

Plus d'infos au 0485/47.02.88



Foyer Culturel - 19h  
**Nouvel An**  
10 ans déjà!  
**Baelen**

**Réveillon All-In**

Toutes boissons comprises  
Repas par le Traiteur Tommy

Apéritif et Toasts  
Buffet Entrées  
Buffet Chaud-Froid  
(Viande - Poisson - Volaille)  
Dessert et Café

**60€**  
Enfants (-14) 15€

Ambiance & sécurité assurées ! Bulles à Minuit!

**Dj SANS INTERDIT**

Places Limitées - Infos et Inscriptions: 0485/47.02.88

Réservations obligatoires avant le 10 décembre

Virement au compte BE19 732-0214040-12

BIC CREGBEBB - Préciser le nom du chef de table

**BROCANTE - Merci**

Dimanche 23 août dernier, nous organisons notre 5ème Brocante de la rue Longue.

Le quartier Longue-Medael-Elzet est très heureux de voir l'engouement avec lequel vous y avez participé !

Plus de 170 exposants, déjà des réservations pour l'année prochaine, quelques centaines de promeneurs et chineurs ont fait de cette 5ème édition un vrai succès. A tous, nous vous disons un grand MERCI !

Sans oublier une présence indispensable à la réussite de cette journée : LE SOLEIL.

Toutes les personnes du comité L-M-E se sont données sans compter pour tout organiser. Les plus jeunes ont également mis la main à la pâte pour animer la journée en fond musical, ainsi que pour vous servir des boissons fraîches et de délicieux hamburgers.

Merci à Céline Scheen pour sa démonstration de Zumba, qui a bien fait bouger une partie de la rue.

Nous vous donnons donc rendez-vous le dimanche 21 août 2016 pour notre 6ème brocante de la rue Longue.

*Le comité de quartier L-M-E.*



**CONCERT DE L'AVENT**

La Chorale St Jean Baptiste de Membach accompagnée d'un Choeur de Clarinettes et d'un Quatuor de Trombones de l'Orchestre d'Harmonie d'Eupen

sont heureux de vous inviter à leur 1<sup>er</sup> concert de l'Avent.

**Le dimanche 29 novembre à 17h00**  
**en l'église St Jean Baptiste**

Entrée gratuite



**Nouveau magasin**

**ENFANTS DE LA PAIX**

ASBL est une association d'aide au Tiers Monde qui travaille depuis 34 ans avec et pour les enfants en Inde.

Désireuse de continuer ses efforts de soutien aux plus pauvres, elle a ouvert un **nouveau magasin de seconde main à Welkenraedt.**

Vous y trouverez, tout comme dans notre magasin de Verviers, rue de l'Harmonie, 36 des habits en très bon état, de la petite brocante et des objets divers à un prix on ne peut plus démocratique.

**Le magasin se situe rue de l'Eglise, 12 à 4840 Welkenraedt et a ouvert ses portes le lundi 18 août 2014.**

Il est ouvert tous les jours de la semaine de 10h à 16h. Samedi de 10 à 14h. Il est fermé le dimanche et jours fériés.

Tout le personnel étant bénévole, les bénéfices seront reversés en Inde pour la continuité de nos projets, à savoir :

2 homes pour enfants pauvres dans lesquels nous recueillons 250 enfants qui sont, tout au long de l'année, logés, nourris, habillés, soignés et scolarisés ;

Tout en faisant de bonnes affaires, vous avez l'occasion d'aider les plus pauvres de l'Inde.

Adresse du secrétariat :  
Rue de l'Eglise 27, 4840 WELKENRAEDT  
Tél : 087/88.17.45  
E-mail : edp.belgium@belgacom.net  
Web : www.enfantsdelapaix.be



## Chiens Heureux

Une promenade avec son chien crée des échanges entre l'homme et son compagnon, ainsi qu'entre les propriétaires d'animaux et, bien évidemment, entre les différentes races de chiens qui se croisent.

Une journée pas comme les autres au club canin « Chiensheureux » de Membach.

Un événement plutôt original a été mis en place, car, comme nous le savons tous, le club canin « Chiensheureux » de Membach a pour but premier d'amener les maîtres à éduquer leur chien, mais aussi à le socialiser et partager avec leur compagnon une diversité d'activités.

Pour ce faire et en essayant de répondre au mieux aux besoins ainsi qu'aux envies de tous les membres du club canin, le comité organise régulièrement des activités en dehors des cours d'obéissance afin de développer la socialisation chez le chien ainsi qu'une société chiens admis.

Le dimanche 2 août, tôt le matin, le soleil au rendez-vous, les bénévoles étaient déjà à l'œuvre afin de finir les derniers préparatifs et d'accueillir au mieux tous les participants. Les membres, les personnes externes et leurs amis canidés étaient attendus entre 09h30 et 10h00, afin de débiter cette activité par la fabuleuse promenade dans les bois.

Le comité a mis en place deux parcours à travers l'Hertogenwald.

Ceux-ci emmenaient les participants aux bords du lac de la Gileppe où l'on pouvait admirer la belle vue, respirer un bon bol d'air frais et profiter du beau temps avec ses compagnons à quatre pattes.

Prévu pour les plus courageux, le premier parcours, d'une distance de 12 km, pouvait durer entre 3 heures et 3 heures 30 selon la marche. Une alternative a été mise en place avec un deuxième parcours plus petit, d'une distance de 6 km, dont la durée a été estimée entre 2 heures et 2 heures 30.

Après tous ces efforts, les participants ont été accueillis au club par les bénévoles avec un barbecue de qualité, une quantité généreuse et diverses boissons fraîches.

Il suffisait aux participants d'aller chercher leurs viandes, leurs boissons et leurs accompagnements moyennant des tickets déjà distribués au préalable et de s'installer sous la véranda, au soleil ou encore sous la tonnelle mise à disposition par la commune.

Comme chaque année, nous sommes tous très heureux de voir que cette journée festive ait autant de succès auprès de nos membres ainsi qu'auprès des personnes extérieures.

Nous remercions toute l'équipe pour cette bonne organisation, nous remercions les participants, ainsi que les maîtres des chiens qui ont su en faire une journée chiens admis dans le respect et le calme total.

Nous remercions aussi le bourgmestre, M. FYON, accompagné par son épouse, qui nous a fait l'honneur de participer à cet événement.



ASBL  
**CHIENSHEUREUX.BE**  
Centre d'instruction  
Membach

[www.chiensheureux.be](http://www.chiensheureux.be)  
**0475 42 12 16**

## Les pensionnés de Baelen vous proposent :

Petite invitation qui devrait plaire :

L'Amicale recherche des JOUEURS de CARTES désireux de venir nous rejoindre les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis du mois, à la salle de la Cantellerie, rue de la Régence n°6, à Baelen (en face de l'Administration communale, rez-de-chaussée du bâtiment du CPAS), de 14 à 18H00.

L'ambiance y est très conviviale et appréciée, de même que la dégustation d'un petit «4 heures» avec café et tartes !

Bienvenue à toutes et à tous !

**Responsables à contacter :**  
**Léon CORMAN, Président : 087 / 76 40 36**  
**Denise GERKENS-PALM, Secrétaire : 0477 / 81 18 65**  
**Josette LEBAN-CORMAN, Trésorière : 087 / 76 31 74**

## BALADES

En décembre, venez marcher pour une bonne cause !

**Le 6/12, participation à la marche au profit de CAP48. Découverte du pays de Blegny**



**En janvier 2016 : le 3, balade à Halleur**  
Point de rencontre : devant la maison communale de Baelen à 13h30  
Equipement : chaussures de marche – bottes

**Schoonbroodt Myriam et Hubert :**  
0477/56.38.64  
**Flas Gilberte et Louis :** 087/76.33.89  
**Pirard Jos :** 087/56.91.58

## Pour la première fois à Baelen ! (Org. Le LAC) ORDINATEURS - TABLETTES - JEUX VIDEO - CONSOLES - SMARTPHONES.....



Comment surfer en toute sécurité sur le net.

### Dangers et addictions aux jeux-vidéo, aux réseaux, à internet...

Par Monique Wouters-Delvigne.  
Exposé + questions/réponses en toute convivialité.  
Ouvert à toutes et tous (Jeunes et adultes)  
Entrée gratuite (participation libre aux frais)  
20H Salle du Conseil **LE JEUDI 19 NOVEMBRE 2015**  
Maison communale de Baelen, rue de la Régence.

**Nombre de participant(e)s limité.**  
**Inscriptions (très, très vite...) :**  
**<naththonnissen@hotmail.com>**  
**ou 0486/90 23 63 OU 087/76 24 61**

## RAEREN: à boire et à manger ...

**A manger :**  
Visite de la Conserverie et Moutarderie belge (+ ou - 1h)  
**A boire :**  
Visite de la distillerie Radermacher + dégustation (1h30)  
P.A.F. 6€  
**Quand et où ? :**  
**Samedi 21/11/2015**  
Départ en covoiturage.  
Rendez-vous à 9h sur la place devant la maison communale de Baelen

**Réservations obligatoires (nombre de places très limité) chez:**  
**Parrière Gérard 087/76.28.38**  
**avant le 14/11/2015**

## FAGNARDE EVASION

Venez découvrir la marche nordique  
**SEANCE DECOUVERTE**  
A Baelen, au parc communal, le samedi 28 novembre 2015 à 16h  
Chacune des séances « découverte de la marche nordique » est suivie d'une session de 4 cours d'initiation et d'une séance de Nordic'calories.  
La marche nordique est un sport santé qui s'adresse à tout le monde, quel que soit l'âge ou la condition physique.

**Info - contact - inscription :**  
André Georgin : 0498/575.172  
fagnarde.evasion@gmail.com  
www.marche-nordique-fagnarde-evasion.be  
Compte : N° BE67 0016 6409 2287

## Super, la journée champignons du LAC !

Plein succès pour la balade mycologique organisée par le LAC ce dimanche 4 octobre !

50 adultes et 8 enfants ont accompagné Diego Costales et Roger Demaret dans l'Hertogenwald. La récolte fut foisonnante et nos guides ont vérifié les centaines de champignons un par un ! D'ailleurs, aucun malade n'a été signalé ;-)

Délicieux aussi, les toasts préparés et servis par le LAC !

Merci à tous et vivement l'an prochain, qu'on recommence ! Peut-être avec un prix spécial pour le plus gros panier ?



## Petit déjeuner Oxfam - merci

Le L.A.C. Baelen-Membach remercie chaleureusement les participants venus au Petit-Déjeuner Oxfam de BAELEN ce dimanche 11 octobre dernier.  
Encore un beau chiffre de fréquentation cette année puisque nous étions 94 personnes à promouvoir le temps d'un repas le commerce équitable et plus globalement un monde plus juste, plus solidaire et plus beau.

Félicitations à Monsieur Frédéric KAYE, gagnant du panier garni de produits OXFAM, qui, avec une estimation de 4,482 kg, se rapprochait le plus du poids exact de 4,464 kg.

**Merci et à l'année prochaine, Les membres du L.A.C. Baelen-Membach.**





Le 9 août dernier, la Royale Cavalerie Saint-Georges de Baelen a organisé son rallye équestre annuel. Voici la 2e année que le rallye est organisé dans le centre du village.



Sous un soleil mitigé mais un temps sec, 127 cavaliers venant de toute la province de Liège ont découvert notre région et ses alentours lors d'un magnifique tracé à travers chemins, bois et prairies.

Les 10 premiers cavaliers sont:

- |                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| 1. Van Aubel Dany    | 6. Tixhon Justine     |
| 2. Straat Philippe   | 7. Gerards Damien     |
| 3. Jacquet Lotte     | 8. Schyns Jordan      |
| 4. Jacquet J-Louis   | 9. Hombleau Valérie   |
| 5. Straat Christelle | 10. Neuville Laetitia |

A l'issue de la remise des prix, nous avons profité de l'occasion pour remercier certains membres de la société pour leur dévouement et leur soutien durant de nombreuses années. Nous avons mis à l'honneur cette année Madame Marie-Eve Nyssen, pour ses 25 années de présence au sein de notre société. Nous avons également honoré Madame Marie Baguette pour ses 50 ans. De plus, le traditionnel tir au roi a élu notre reine de l'année, Madame Sarah Jacob.

Nous souhaitons remercier tous les bénévoles qui se sont investis dans l'organisation de cet événement ainsi que toutes les personnes qui sont venues nous soutenir par leur présence. Nos remerciements vont également aux agriculteurs, au garde forestier, à l'Administration Communale de Baelen et à tous les sponsors, sans qui cette journée serait impossible à réaliser.

Nos sponsors cette année sont:

Boulangerie Wechseler  
Dumoulin à Hombourg  
Entreprise P. KISTEMANN  
Magasin LA MARTINGALE  
Maréchal Ferrant A. NYSSSEN  
Menuiserie D. DEBOUGNOUX  
Menuiserie J. WIMMER  
Le BRIE et La MIE  
Toitures FRANZ CLAASSEN  
Transport ROGER HEINEN  
Transport XAVIER KREMERS  
Salon de coiffure ESSENTIEL  
Menuiserie DECKERS NOLS  
Electricité PEPINO KISTEMANN  
Boulangerie Léon RADERMECKER

Menuiserie STRAET CORMAN  
Meunerie COLLARD BOVY  
Meunerie ESSER  
SOLIDARIS  
FRITERIE DU VILLAGE  
Produit pétrolier GUIDO MEESEN  
Salon d'esthétique JOUVENCE  
Claudy Debougnoix (protection solaire/moustiquaires/volets)  
La Pêcherie à Fourir  
Carrelage Pirenne  
Ecotherme  
Restaurant 9  
Transport R Schins  
Terrassement J Havet  
Sellerie Veji  
La Friterie du Chalet



Pour la petite histoire:

Notre rallye fait partie du «Challenge Laurent Fluchard». Celui-ci regroupe 5 rallyes équestres organisés du mois de mai au mois d'octobre (Saive, Plénesse, Aubel, Baelen et Henri-Chapelle).



Pour être classé au «Challenge Laurent Fluchard», chaque cavalier doit participer au moins à 4 de ces 5 rallyes et doit remporter le plus grand nombre de points (les points étant attribués aux 30 premiers de chaque manche). La saison se clôture cette année ce 15 novembre 2015 et sera organisé par la société La Croix d'Aubel avec une remise des prix qui félicite comme il se doit les meilleurs participants de la saison. Chacun, bien sûr est le bienvenu.

**Encore un grand merci à tous et à l'année prochaine!!!**

*La Royale Cavalerie Saint-Georges de Baelen*



## BEACH VOLLEY DE BAELEN : 4<sup>e</sup> ÉDITION



La Jeunesse de Baelen-Membach tient à remercier toutes les personnes et entreprises qui ont participé à la réalisation de son tournoi de beach-volley le 22 août dernier.

Si cela fut un beau succès, ce n'est pas seulement grâce à la motivation et à l'enthousiasme des quelque 30 jeunes que nous sommes. C'est aussi, et c'est peu dire, grâce au soutien de nombreuses personnes extérieures qui se sont proposées pour aider bénévolement le jour-J, lors du tournoi même ainsi que lors de la soirée qui suivit, et de l'ensemble de nos sponsors sans lesquels le poids budgétaire d'une telle organisation ne nous serait supportable.

Nos sincères remerciements à :

Abribois, Alltech, AXC consultance, Baelen pneus, Bati tendance, Batinovation, menuiserie Beaufort, Bowling 67 Lontzen, électricité générale Brandt Philippe, toitures Claassens, menuiserie Decker et Nols, Deltech, Derausseau, Easy Cars, Ecotherm, La friterie du village, peinture Hagelstein, terrassement Havet, le chemin Ocre, boucherie Leflot, électricité générale Lennertz Bertrand, L'instant détente, Lithotec, Lumetal, peinture Nickel, brasserie Peiffer, La province de Liège, Racine carrée, boulangerie Radermecker, menuiserie Reul frères, boulangerie Saint-Paul, Scheen Francis, Stump et fils, Station Total Dolhain-Limbourg, menuiserie Wimmer.

Nous tenons spécialement à remercier la commune de Baelen pour son soutien. Aussi, en raison des moyens mobilisés et de l'importance de l'aide fournie, et ce depuis la première édition, nous nous permettons également d'insister plus particulièrement sur le rôle joué par l'entreprise de terrassement J. Havet.

Merci à tous, très sincèrement, et à l'année prochaine.

La JBM

Toutes les photos de l'événement sont disponibles sur notre page Facebook et sur [jbm-beach-volley.blogspot.be](http://jbm-beach-volley.blogspot.be).



Les gagnants



JBM



